

Florennes ouvre 68 lits



► Le centre d'accueil pour demandeurs d'asile voit sa capacité augmentée.

Le centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Florennes dispose, depuis le début de cette semaine, de 68 places supplémentaires.

A cette occasion, le secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale Philippe Courard (PS) s'est rendu, jeudi matin, au centre d'accueil de Florennes, situé sur le site militaire de la localité.

Le centre propose désormais 408 places. Les 68 lits supplémentaires ont été installés dans un nouveau bâtiment mis à la disposition par la Défense. Ils sont opérationnels depuis cette semaine.

Le nouveau bloc accueille pour le moment essentiellement des familles. Six membres du personnel ont été engagés pour assurer l'encadrement des nouveaux arrivants.

Ouvert en urgence en décembre 1992 à la suite du manque de place au Petit-Château de Bruxelles, le centre de Florennes est un centre ouvert, directement géré par Fedasil, l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile.

Depuis son ouverture, 9946 personnes ont été hébergées à Florennes. Les pensionnaires viennent de pays comme la Guinée, la Serbie, la République Démocratique du Congo, la Russie ou encore l'Afghanistan.

A Florennes, 40 places sont prévues pour des mineurs non accompagnés.

L'extension du centre de Florennes fait suite à une décision prise le

17 juillet par le Conseil des ministres fédéral. Outre Florennes, le gouvernement a décidé de mettre deux autres bâtiments de l'Etat à la disposition des demandeurs d'asile (des appartements sur un site de l'ancienne gendarmerie à Bruxelles et un centre d'accueil à Tongres).

La décision gouvernementale avait pour but de répondre au moins partiellement à l'afflux de demandes d'hébergement des demandeurs d'asile que Fedasil ne parvenait pas à endiguer. Désormais, en Belgique, la capacité d'accueil pour les demandeurs d'asile est de 16507 places. Actuellement le nombre de personnes demandeuses d'asile accueillies en Belgique est de 17659. Le taux d'occupation des structures d'accueil pour ces personnes est donc de 107 %. (D'après Belga)